



Etablissement publique et contrat d'exclusivité

Par **soudu**, le **12/02/2014** à **18:47**

bonjourrrnj'espère avoir choisi la bonne section du forum pour poser ma question, dans le cas contraire je vous prie de bien vouloir m'excuserrrnrnma question concerne les établissements publics et plus précisément les écoles, collèges et lycéesrrnrndans les DOM, les établissements scolaires ont adopté le port de l'uniforme depuis de très longues années : en général il s'agit d'un polo ou tshirt avec le logo de l'écolernrnde depuis toujours, ces polos s'achètent un peu partout chez les commerçantsrrnrnmais depuis 2-3 ans, un commerçant démarche les écoles, et leur propose d'être leur fournisseur officielrrnrn plusieurs étapes :rrnrn1/ il leur fait signer un contrat d'exclusivité (sur plusieurs années) afin de s'assurer d'être le seul à avoir le droit de vendre le polornrn2/ il leur propose de modifier le logo et la couleur du polo afin d'obliger les parents à venir chez lui (et donc laisser tomber leur vendeur habituel)rrnrnles autres commerçant ne sont même pas averti par l'école qu'il y a un changement d'uniforme, alors bien souvent ils continuent de commander un polo avec un logo qui devient obsolèternrnles autres commerçant pourraient bien sûr copier ce polo et le vendre par la suite, mais le commerçant en question à déjà menacer d'attaquer en justice ceux qui vendraient les polos dont il a obtenu l'exclusivitérrnrnj'aimerais donc savoir si les établissements scolaires (public) ont le droit de faire des contrats d'exclusivité ? surtout concernant la tenue vestimentaire des élèves ?rrnrnje pense que tout commerçant devrait avoir le droit de proposer aux parents d'élèves leur produit et ensuite les parents choisissent là où ils sont bénéficiaires (qualité, prix, lieux d'achat, ect)rrnrnmerci d'avance aux futurs lecteurs

Par **soudu**, le **13/02/2014** à **14:24**

personne pour me donner un avis ? :(